

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE (CASDIS)
- REUNION DU MARDI 17 AOUT 2021 -

Le mardi 17 août 2021 à 15H10, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours la Guadeloupe (CASDIS) se sont réunis en salle plénière à la Direction du SDIS sise Parc de la Providence, ZAC de Dothémare, Les Abymes, et simultanément via visioconférence, à l'invitation du Président du CASDIS, Monsieur Henry ANGELIQUE afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Adoption du procès-verbal de la séance du CASDIS du 25 mai 2021

Affaire n°2 : Composition définitive du CASDIS

Affaire n°3 : Election des membres du Bureau suite au renouvellement des représentants du Département siégeant au CASDIS

Affaire n°4 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Affaire n°5 : Délégation de compétences du CASDIS à son Président

Affaire n°6 : Délégation de compétences au Bureau

Affaire n°7 : Adoption du règlement intérieur du CASDIS et du Bureau du CASDIS

Affaire n°8 : Indemnités alloués au Président et aux vice-présidents

Affaire n°9 : Désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS)

Affaire n°10 : Désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des sapeurs-pompier professionnels

Questions diverses

Sont présents ou ont suivi cette réunion par visioconférence :

Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet de Région (visioconférence)

Elus

Titulaires

Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du CASDIS
Monsieur Adrien BARON
Monsieur Fabert MICHELY
Monsieur Jean DARTRON (visioconférence)
Monsieur Louis GALANTINE (visioconférence)
Monsieur Fred GOUBIN (visioconférence)
Madame Catherine JOAB (visioconférence)
Monsieur Jean-Claude MAES (visioconférence)
Madame Danielle France-Lise MINATCHY (visioconférence)
Madame Fabienne THOMAS (visioconférence)
Monsieur Christian BAPTISTE (visioconférence)
Monsieur Jean-Philippe COURTOIS (visioconférence)
Madame Marie-Yveline THEOBALD - PONCHATEAU (visioconférence)
Monsieur Jules OTTO (visioconférence)

Suppléants

Madame Sabrina ROBIN (visioconférence)
Mme Lydia FARO-COURIOL (visioconférence)
Madame Tania RIGAH (visioconférence)

Membres à titre consultatif

Colonel Hors Classe Félix ANTENOR-HABAZAC, Directeur du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
Lieutenant Tony DOLLIN
Adjudant Jocelyn ZOU
Monsieur Sylvain BARVAUT
Adjudant Alain AGASTIN (visioconférence)
Sergent Johan AIGLE (suppléant visioconférence)

Personnes invitées par le Président à assister à la séance du CASDIS

Colonel Jean-Paul LEVIF, DDA
Monsieur Philippe GUSTARIMAC, Chef du GPEP
Madame Cindy FIRMIN, Chef du SAJGI (GPEP)

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20211220-delib212012-01-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2021

Le quorum étant réuni, le PCASDIS commence la réunion en remerciant tous les participants et procède à la désignation de Monsieur Adrien BARON en qualité de secrétaire de séance.

Il passe la parole au Préfet

Ce dernier après avoir salué l'assemblée a rappelé que l'état qu'il représente sera toujours aux cotés des élus du CASDIS et de son président. Il sait que la collaboration avec le PCASDIS sera fructueuse et permettra de mener à bien les missions dévolues au SDIS

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du CASDIS du 25 mai 2021.

Ce document est mis aux voix. Les nouveaux membres du CASDIS indiquent s'abstenir, n'ayant pas participé à la précédente séance du Conseil d'Administration.

Le PV est adopté.

Affaire n°2 : Composition définitive du CASDIS

Le DDSIS présente l'affaire.

Après lecture du DDSIS des nouveaux membres issus du renouvellement du conseil départemental, M. Louis GALANTINE indique que la fonction de M. David NEBOR a évolué étant devenu Maire. Il demande que soit apportée la modification.

Le Président salue et approuve cette proposition.

Le Président soumet l'affaire au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°3 : Election des membres du Bureau suite au renouvellement des représentants du Département siégeant au CASDIS (+ cf annexe)

Le DDSIS présente l'affaire.

Pour l'élection des vice-présidents, le Président propose le principe du vote à main levée qui est accepté à l'unanimité.

Le Président propose un poste de vice-président à un membre de la minorité du collège des maires en signe d'ouverture. Cette proposition est acceptée.

Il indique que les vice-présidents et un membre supplémentaire composeront le Bureau du CASDIS.

Le Président propose comme candidat au poste de 1^{er} vice-président, M. Adrien BARON qui est seul candidat après la demande à l'assemblée d'autres candidatures. M. Adrien BARON est élu à l'unanimité.

Il propose comme candidat au poste de 2^{ième} vice-président, Mme Danielle MINATCHY qui est élue, elle aussi, à l'unanimité.

Il propose la candidature au poste de 3^{ième} vice-président, Mme Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, représentant le collège des Maires, qui est élue, elle aussi, à la majorité.

Il propose la candidature de M. Fred GOUBIN en tant que membre supplémentaire.

Un débat s'instaure au sujet de l'ouverture à la « minorité » et la proposition de la candidature de Mme Fabienne THOMAS. A l'issue du débat, la candidature de Mme Fabienne THOMAS est retirée et la « minorité », à savoir M. Fabert MICHELY, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian BAPTISTE, Mme Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, M. Jules OTTO s'abstiennent lors du vote.

M. Fred GOUBIN est élu à la majorité des voix.

Le Président donne lecture des vice-présidents élus et membres du Bureau du CASDIS.

Un débat s'instaure :

M. Sylvain BARVAUT (Force Ouvrière (FO)) indique qu'il n'y a pas d'ouverture et que l'élection est entachée d'irrégularités car les vice-présidents du Bureau ont été élus avant ceux du CASDIS.

Le Lieutenant Tony DOLLIN (Avenir Secours (AS)) demande si les mêmes membres du CASDIS sont membres du Bureau.

Le 1^{er} vice-président demande une intervention à l'ancien PCASDIS, M. Fabert MICHELY. Celui-ci précise que comme FO, l'élection des vice-présidents du CASDIS aurait dû être réalisée avant.

Le Président donne lecture de l'article L1424-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui régit la composition du Conseil d'Administration et du Bureau. Cet article dispose que « *Le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.*

Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

*Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. **Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. Un vice-président au***

971-289710014-20211220-delib212012-01-DE
Procès-verbal de la séance du 29/12/2021

moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge... »

Le Bureau est installé à la majorité

Affaire n°4 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (+cf annexe)

Le DDSIS présente l'affaire.

M. Jules OTTO demande des précisions sur la répartition de la minorité au sein de la commission.

Le Président demande des propositions à M. Jules OTTO, qui propose Mme Fabienne THOMAS et lui-même.

Le Président fait la proposition d'un vote de liste et propose donc la liste suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>Président</u> Henry ANGELIQUE	<u>Remplaçante du Président</u> Sabrina ROGER
Adrien BARON	Ferdy LOUISY
Danielle MINATCHY	POLIFONTE-MOLIA Hélène
Jean-Philippe COURTOIS	Fred GOUBIN
Jules OTTO	Christian BAPTISTE
Fabienne THOMAS	Clara RIGAH

Sa proposition est acceptée par les élus présents. Cette liste unique est soumise au vote.

Accuse de réception en préfecture
971-289710014-20211220-delib212012-01-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2021

La liste est votée à l'unanimité.

Affaire n°5 : Délégation de compétences du CASDIS à son Président

Le DDSIS présente l'affaire.

Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°6 : Délégation de compétences au Bureau

Le DDSIS présente l'affaire.

Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°7 : Adoption du règlement intérieur du CASDIS et du Bureau du CASDIS

L'affaire est présentée par le DDSIS.

Les représentants du personnel font remarquer qu'ils ont aussi demandé la révision du Règlement Intérieur (RI) du CASDIS, celui-ci datant de l'ancienne mandature (2015).

M. Jules OTTO demande si le RI intègre les modifications induites par la situation de la crise sanitaire car nous sommes dans une phase de transition et que l'on doit tenir compte des dégradations éventuelles de la situation.

Le Président propose de remettre au prochain CASDIS le vote du RI en prenant compte des éléments liés à la crise sanitaire.

M. Jules OTTO propose qu'avec l'installation du Bureau, une séance de travail permettra d'aboutir à un RI qui intégrera toutes les tendances et perspectives par un travail approfondi.

Le Président propose d'associer M. Jules OTTO aux séances de travail.

L'ensemble des partenaires sociaux demandent que soit revisité l'ensemble des documents structurants de l'établissement (RI du SDIS, RO, SADCR, etc).

L'affaire est reportée.

Affaire n°8 : Indemnités alloués au Président et aux vice-présidents

Le DDSIS présente l'affaire.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20211220-delib212012-01-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2021

Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°9 : Désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS)

Le DDSIS présente l'affaire.

Le Président propose la liste suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jules OTTO	<u>Suppléant n°1:</u> Marie-Yveline THEOBALD- PONCHATEAU
	<u>Suppléant n°2 :</u> Catherine JOAB
Fred GOUBIN	<u>Suppléant n°1 :</u> Danielle MINATCHY
	<u>Suppléant n°2 :</u> Jean-Philippe COURTOIS

M. Sylvain BARVAUT demande qu'une lecture des membres représentant du personnel par groupe hiérarchique PATS (Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés) soit faite. Cette lecture est faite par le DDSIS à la demande du PCASDIS.

Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Affaire n°10 : Désignation des représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission de Réforme à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels

Le DDSIS présente l'affaire.

Le Président propose la même liste que l'affaire précédente :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jules OTTO	<u>Suppléant n°1</u> : Marie-Yveline THEOBALD- PONCHATEAU
	<u>Suppléant n°2</u> : Catherine JOAB
Fred GOUBIN	<u>Suppléant n°1</u> : Danielle MINATCHY
	<u>Suppléant n°2</u> : Jean-Philippe COURTOIS

Le Président soumet au vote.

L'affaire est votée à l'unanimité.

Questions diverses.

- Le DDSIS intervient pour préciser qu'un calendrier serré des CAO et CASDIS sera proposé pour les opérations de constructions en cours ainsi que pour le vote des orientations budgétaires 2022.
- L'Adjudant-chef Jocelyn ZOU souhaite la bienvenue au PCASDIS et demande la présence réelle et soutenue des élus pour la tenue des instances.

Pour lui, la construction des casernes et du centre de formation sont une priorité. Sur le plan matériel, il y a une nécessité d'un plan « *Marshall* » pour les véhicules opérationnels.

La notion de renforts en Guadeloupe n'a pas lieu d'être mais serait plus adaptée à Haïti qui en a besoin.

Enfin, il insiste sur l'opposition à l'obligation vaccinale et demande l'arrêt de la pression de la Direction sur ce sujet.

- M. Sylvain BARVAUT demande une rencontre avec le PCASDIS et est en attente d'une date, Pour le syndicat FO, il y aurait une discrimination dans les avancements des catégories de personnels de catégorie C.
- Le Président insiste sur le caractère de discussion avec les partenaires sociaux.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20211220-delib212012-01-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2021

- Le Lieutenant DOLLIN souhaite la bienvenue aux membres du CASDIS. Il insiste sur le fait de raccourcir les temps d'exécution pour voir aboutir les projets.

Il souhaite que « nous soyons écoutés » et face à la problématique de la covid 19, la date butoir de septembre 2021 rend difficile l'application de cette loi.

Il y a une grosse problématique sur les moyens matériels avec beaucoup de manque. « Nous souhaitons sortir la tête de l'eau, car nous sommes sous l'eau actuellement »

Enfin, il a une pensée pour le lieutenant-colonel TIROLIEN pour l'épreuve qu'il vit actuellement.

- Le Président précise que c'est le travail qui paye.
- L'Adjudant Alain AGASTIN souhaite la bienvenue et précise que les sapeurs-pompier volontaires sont la cheville ouvrière du SDIS.

Pour lui, bon nombre de personnes vont perdre leur emploi en Guadeloupe avec cette loi sur l'obligation vaccinale. Il souligne la date butoir et les implications à venir.

- Mme Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU signale l'urgence de prendre « à bras le corps » le problème de l'eau avec l'expertise du SDIS, la problématique des hydrants via la défense extérieure contre les incendies (DECI) avec les transferts de compétences en cascade qui déclinèrent de la mise en place du syndicat mixte ouvert (SMO).
- Le Président entend mettre très rapidement à l'ordre du jour la problématique des hydrants.

Plus rien n'étant ajouté, le Président du Conseil d'Administration lève la séance à 17H15.

Le Secrétaire

Adrien BARON

Le Président du CASDIS

Henry ANGELIQUE

